



# RENSEIGNEMENT TARIFAIRE CONTRAIGNANT

Par un Renseignement Tarifaire Contraignant (RTC), vous recevez, en tant qu'opérateur économique, une décision de la douane sur le code de marchandises que la douane applique aux marchandises que vous souhaitez importer ou exporter. Ce code est basé sur la Nomenclature Combinée établie par l'Union européenne ou une autre nomenclature de marchandises basée sur celle-ci. Dans le RTC, cette décision est établie par écrit.

## AVANTAGES

- **Traitement plus rapide et donc moins de blocage** de vos flux commerciaux logistiques au sein de l'UE.
- **Garantie juridique** que le code de marchandises sera **appliqué**.
- **Perception correcte** du montant des **droits**.
- **Garantie juridique** que vous satisfaites aux **dispositions légales et réglementaires**.
- Valable **dans tous les États membres de l'UE**.
- **Prix de revient** : 0 euro.

## GROUPE CIBLE

- les entreprises qui effectuent les mouvements d'importation et/ou d'exportation

## CONDITIONS DE BASE

- numéro EORI obligatoire
- une demande :
  - o détaillée, introduite par écrit
  - o pour une importation/exportation effectivement envisagée
  - o introduite auprès de la douane soit dans l'Etat membre où vous êtes établi soit où l'importation/l'exportation aura lieu

## DÉLAI

Une autorisation RTC est valable 3 ans.

## POINTS D'ATTENTION

- La marchandise déclarée doit être conforme à la marchandise décrite dans le RTC.
- L'autorisation est contraignante pour les autorités douanières et le titulaire.
- L'autorisation a uniquement trait à un type de marchandises.
- Une déclaration supplémentaire doit être introduite pour chaque type de marchandises.
- Utiliser et mentionner obligatoirement le RTC dans la déclaration en douane pour les marchandises auxquelles le RTC a trait.

Plus d'info : [https://finances.belgium.be/fr/douanes\\_accises/entreprises](https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises)

*Avertissement : ce document est un résumé destiné aux usagers à titre purement informatif. Uniquement le Code des douanes de l'Union fait foi.*